

SALLE À MANGER														
Ajouter une personne qui accueille les résidents à la salle à manger pour faire un rappel des mesures en vigueur (distanciation, hygiène des mains, port du masque jusqu'à ce que le repas soit servi)														
Réduire le nombre de personnes par service ou prévoir plusieurs services														
Réserver des places attribuées aux résidents														
Remettre une distance de 2 mètres entre les tables pour favoriser la distanciation														
Offrir l'option du service de livraison des repas à l'appartement/chambre pour réduire l'achalandage à la salle à manger														
Le comité de gestion d'éclosion peut décider de garder la salle à manger fermée selon la situation épidémiologique														
Activités sociales														
Retirer le nombre de places assises dans un espace commun pour favoriser la distanciation.														
Mettre un nombre maximal de personnes permises par activité et réinstaurer un registre des présences														
Le comité de gestion d'éclosion peut fermer un ou des espace(s) commun(s)														
Le comité de gestion d'éclosion peut suspendre temporairement les activités sociales et les soins ou services externes (coiffure, soins de pieds, salle de cinéma, etc.), sauf pour les services essentiels.														

Légende
Recommandations avant qu'il y ait des usagers positifs
Recommandations dès l'apparition d'usager positif
Recommandations lorsqu'il y a une augmentation significative du nombre d'usager positif